



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen Construction d'une déchetterie sur le territoire de la commune de Montournais

En exécution de l'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ/1-24 du 16 janvier 2018 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le président du SCOM de l'Est Vendéen, en vue d'obtenir l'autorisation de construire une déchetterie au lieu-dit « Les champs de la Gэфardière » à Montournais, est soumise à enquête publique dans la commune de Montournais pendant 31 jours consécutifs, soit **du 26 février au 28 mars 2018 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Montournais, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier en version numérique est également consultable gratuitement en ce lieu, sur un poste informatique, pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Claude GRELIER, ingénieur en chef des TPE en retraite, est désigné en tant que commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Montournais :

- le lundi 26 février 2018 de 10h00 à 12h00 ;
- le mercredi 14 mars 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 28 mars 2018 de 14h30 à 17h30.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention expresse du commissaire enquêteur :

- par écrit, au siège de l'enquête : mairie de Montournais – 5 place du Chevalier Jehan 85700 MONTOURNAIS
- par courriel (avec demande d'AR), à l'adresse suivante : mairie@montournais.fr (en précisant en objet : *enquête publique – Déchetterie Montournais*).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté d'ouverture d'enquête sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique publications – commune de Montournais) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du 26 février au 28 mars 2018 inclus, sur ce même site. Les observations du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de Monsieur Guillaume CREPEAU (02.51.57.11.93).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture de la Vendée, en mairie de Montournais, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus.